



EAU

Alerte sécheresse : adoptons les bons gestes

Publié le 01 août 2022

Le secteur de la vallée de l'Hérault est passé au niveau d'alerte renforcée (niveau orange).

Il est interdit d'arroser son jardin, de remplir sa piscine, ou de laver son véhicule à domicile ou sa terrasse.

D'autres mesures restrictives concernent les espaces publics et les activités économiques.

Il est également fortement recommandé de limiter les usages de l'eau potable aux heures de fortes consommations (7h à 8h, 11h à 13h et 18h à 20h) et de signaler les fuites (poteaux, incendies ouverts, écoulements anormaux,...).

Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2022 [ici](#).

L'eau reste dans notre région un bien rare et précieux, surtout cet été.
Le respect de chacun peut contribuer à la continuité du service d'eau potable.

Recommandations complémentaires auprès du service des eaux de la vallée de l'Hérault :
service@cedeseaux.com - vallée@herault.fr - 04 67 57 30 26

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS